

assister aussi, ce que la plupart font avec une constance d'autant plus méritoire que ces réunions, surtout les jours où il y a assemblée du Conseil, durent souvent jusqu'après 5 heures. Je suis heureux de pouvoir mentionner qu'un certain nombre de présidents de conférences, bien que non obligés, assistent cependant avec beaucoup de régularité, non seulement aux assemblées du Conseil, mais même aux réunions des enfants.

Afin d'utiliser, autant que possible, ces réunions hebdomadaires et en faire réjaillir les avantages sur toute la semaine, on donne à chaque enfant patronné un livret préparé d'avance pour toute l'année, et renfermant autant de petits tableaux séparés qu'il y a de semaines. Les blancs de chaque tableau sont remplis tous les samedis par les professeurs, et permettent de constater au moyen des notes *très-bien, bien, passable* ou *mal*, les progrès des enfants, leur bonne conduite, leur politesse, leur assiduité à l'école, etc., pendant la semaine écoulée. Chaque enfant doit apporter son livret aux réunions du dimanche. Les notes en sont transcrites immédiatement sur une feuille spéciale contenant d'avance les noms de tous les petits patronnés, et sur laquelle on inscrit aussi les noms des patrons et autres qui assistent à la réunion ; de sorte que cette feuille devient comme l'histoire de chaque assemblée. Les notes de chaque enfant sont ensuite recopiées de nouveau dans un registre spécial, où chaque enfant a deux pages, et où l'on inscrit en outre ce qu'il reçoit. Ce registre, où se trouve ainsi consignée l'histoire de chaque enfant patronné, joue un grand rôle, quand il s'agit d'une demande de secours, car il permet de constater à chaque instant si l'enfant s'est montré digne de protection par sa conduite et par son application, ou